

Sujet : [INTERNET] enquête publique unité d'enrobage Roquefort des Corbières

De : françois garcia <francoisgarciaferrandiz@yahoo.com>

Date : 16/09/2019 22:57

Pour : "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

M. Le préfet,

M. Le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'implantation d'une unité d'enrobage sur la commune de Roquefort des Corbières,

Je me permets d'attirer votre attention sur les risques sanitaires et écologiques que pourrait engendrer l'implantation de cette unité sur les communes de La Palme et de Roquefort des Corbières, ainsi que sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours. En effet, l'enrobage à chaud, qui transforme bitume et goudrons, est responsable de pollutions graves et de nuisances environnementales.

Les conséquences sur la santé publique générées par ce type d'usine ne sont toujours pas connues à ce jour mais il a été cependant démontré que des installations similaires, **du fait de la production de substances cancérigènes telles que benzène et benzopyrene, ont un effet néfaste, aux conséquences irréversibles sur l'environnement, l'écosystème ainsi que sur la santé des riverains (cancer, maladies auto immunes).**

De plus, les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas en équilibrer les effets négatifs qui ne manqueront pas de rejaillir sur l'économie toute entière de notre territoire : viticulture, agriculture, élevage, tourisme (dans un contexte où les touristes sont sensibles à leur environnement, à l'authenticité et ...au manger bio) mais également dans le domaine de l'immobilier où une baisse de la valeur des biens est à prévoir.

4 maisons habitées se trouveront à moins de 50 mètres de cette unité et dans l'axe du vent dominant, la Tramontane. L'unité d'enrobage se trouvera à moins de 20 mètres de l'autoroute A9 et à 100 mètres de la RN6009. Les nombreuses maisons implantées en entrée du village de la Palme en venant de Roquefort des Corbières se trouvent dans la même orientation du vent et dans le même angle, le tout à moins d'un kilomètre. Par vent marin, le village de Roquefort et ses habitants seront à leur tour eux aussi exposés.

Notre zone étant classée Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, l'implantation d'une structure de ce type sur cette zone va à l'opposé de la volonté affichée de nos élus et de notre population depuis des décennies de protéger et développer une zone humide remarquable qui attire une faune (flamants roses...) et une flore d'exception.

Enfin, la surveillance des ICPE repose principalement sur un principe d'auto surveillance dont la responsabilité échoit aux industriels eux mêmes, qui confient cette tâche à d'autres sociétés qu'elles rémunèrent. Outre le lien financier qui les unit et qui amène à

s'interroger sur la dépendance des secondes vis à vis des premières, le mode opératoire utilisé (contrôles théoriques et non sur site) a déjà conduit à d'importantes erreurs dans l'évaluation de l'impact de ce type d'installation.

Toutes ces raisons me conduisent à m'opposer à la mise en oeuvre de ce projet et je vous prie de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, M. Le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations